

CERDON

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit le vendredi douze janvier à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Alain MOTTAIS, Maire.

Etaient présents : MMES Florence BOLOGNA, Isabelle AUGER, Stéphanie CHEVREAU, Valérie GINGUENEAU, Pascale MANIER, Marie-Jeanne VINCENT, MM Jean-Claude FOUGEREUX, Stéphane ARDELET, Sylvain CAMUS, Arnaud GOJJAT Loïc MARIONNEAU et Olivier ROQUETTE et Jean-Philippe VILAINE.

Absente excusée : MME Marie-Paule BELLU-CARCAGNO

Mme Marie-Paule BELLU-CARCAGNO donne pouvoir à M. Alain MOTTAIS

Nommée secrétaire de séance : MME Isabelle AUGER

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

(2018/01/01)DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire expose le projet suivant : travaux de réhabilitation et d'aménagement de la station de traitement d'eau potable.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à :222 180 € TTC

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, délibère et à l'unanimité :

. adopte le projet ci-dessus énoncé pour un montant de 222 180 € TTC

. adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	H.T	TTC	Recettes(€ HT)	H.T	TTC
Travaux	171 600	205 920	DETR	92 575	92 575
Assistance à maîtrise d'ouvrage	10 050	12 060	Département	55 545	55 545
Diagnostics+ SPS	3 500	4 200	Autofinancement (solde)	37 030	74 060
Total	185 150	222 180	Total	185 150	222 180

- . sollicite une subvention de 92 575 € au titre de la DETR, soit 50% du montant du projet
- . charge le Maire de toutes les formalités

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

M. le Maire explique qu'au vu des éléments communiqués très récemment par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le projet ci-dessus dénommé n'est peut-être pas éligible. Une confirmation est demandée aux services de l'Agence de l'eau.

Il propose de reporter la délibération.

Le conseil donne son accord.

AFFAIRES DIVERSES :

. M. ROQUETTE informe qu'il a commencé à regarder les comptes provisoires de 2017. Il a pu déjà constater qu'ils s'équilibraient.

. M. le Maire indique qu'une réunion de commission des travaux est prochainement prévue pour examiner les projets susceptibles d'être réalisés en 2018.

. Mme MANIER informe qu'un voyage est prévu en avril prochain pour les enfants de la classe de CM1-CM2. Une participation devrait être demandée à la municipalité. Un dossier sera déposé.

. M. ARDELET indique que le compte Facebook de la commune a du succès auprès des internautes. Il permet d'avoir une certaine réactivité dans la diffusion des informations municipales.

La séance est levée à dix-neuf heures quarante.